

RÉduction des CAPTURES accidentelles pour une pêche Efficace et Durable (RECAPTED)

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE N°2

Date : Mercredi 12 novembre 2025 de 8h30 à 12h30

Lieux :

- Martinique : Station de recherche marine de Martinique, 97217 Les Anses d'Arlet
- Guadeloupe : Salle Prestige, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Route de Saint-Phy 97100 Basse-Terre
- Lien visioconférence

1. Liste des participants

Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

- Damien CHEVALLIER (Chercheur et Coordinateur scientifique du projet RECAPTED)
- *Présentiel (Martinique)*
- M. Théo SANCHEZ (Ingénieur en techniques biologiques sur le projet RECAPTED)
- *Présentiel (Martinique)*
- M. Ouvéa BOURGEOIS (Technicien biologiste sur le projet RECAPTED)
- *Présentiel (Martinique)*
- Mme Marie-Clémence BURG (Ingénieure en techniques biologiques sur le projet RECAPTED) -
Présentiel (Guadeloupe)
- M. Nicolas MOULANIER (Ingénieur en techniques biologiques sur le projet RECAPTED) -
Présentiel (Guadeloupe)
- Mme Muriel LEPORI (Chargée de mission administrative et communication)
- *Présentiel (Martinique)*
- Pierre LELONG (Chercheur post-doctorat sur le projet RECAPTED) - Visioconférence
- Mme Aïcha HAMDANI (Responsable Administrative et Financière du laboratoire BOREA)
- *Visioconférence*

- Mme Delphine MACHY (Responsable du Service Partenariat et Valorisation du CNRS de la Délégation régionale "Paris Centre", DR02) - *Visioconférence*
- Mme Emmanuelle MARCOUL (Agent comptable secondaire de la Délégation Régionale « Paris Centre », DR02) – *Visioconférence*

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)

- Mme Pauline BELLENOUE (Chargée de mission milieux marins, DEAL Martinique) - *Présentiel (Martinique)*
- Mme Chloé ALANIESSE (Chargée de mission biodiversité marine, DEAL Guadeloupe) - *Présentiel (Guadeloupe)*

Direction de la Mer (DM)

- Mme Mélœa DRACON GARNIER (Gestionnaire du Domaine Public Maritime, DM Guadeloupe) - *Visioconférence*

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Martinique (CRPMEM)

- M. Claude JONCART - *Présentiel (Martinique)*
- M. Hughes Francil - *Présentiel (Martinique)*

Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)

- M. Alexandre GIRARD (Chargé de projet Tortues marines, PatriNat, animateur du GTMF) - *Visioconférence*

Office National des Forêts (ONF)

- Mme Élise GEORGES (Chargée de mission Animation des Plans Nationaux d'Actions Tortues marines aux Antilles françaises et Iguane des Petites Antilles pour la Guadeloupe et Saint-Martin, ONF Guadeloupe) - *Présentiel (Guadeloupe)*
- Mme Ludvina RÉNIA (Chargée de mission Animation des Plans Nationaux d'Actions Tortues marines aux Antilles françaises et Iguane des Petites Antilles pour la Martinique, ONF Martinique) - *Présentiel (Martinique)*

Marins-pêcheurs

- M. Gérard CINNA - *Présentiel (Martinique)*
- M. Jean-Paul ANACHARSIS - *Présentiel (Martinique)*
- M. Francis VAUDRAN - *Présentiel (Martinique)*
- M. Marc-André CONSTABLE - *Présentiel (Martinique)*
- M. Jean-Raymond NORDEN - *Présentiel (Martinique)*
- M. Raphaël KIMPER - *Présentiel (Martinique)*
- M. Jean-François RIGOBERT - *Présentiel (Martinique)*
- M. Laurent GUSTO - *Présentiel (Martinique)*

- M. Christophe CATHERINE - *Présentiel (Guadeloupe)*
- M. Cédric BAZILE - *Présentiel (Guadeloupe)*
- M. Christophe CAILLON – *Visioconférence*

Université des Antilles - Laboratoire BOREA

- M. Étienne BEZAULT (Maître de conférences à l'Université des Antilles et Responsable d'équipe au laboratoire BOREA) – *Visioconférence*

Agence Régionale de Biodiversité des îles de Guadeloupe (ARBIG)

- Mme Catherine HERMANT (Responsable du Pôle Observatoire de la Biodiversité) *Présentiel (Guadeloupe)*

CAR-SPAW

- Mme Géraldine CONRUYT (Directrice adjointe) - *Visioconférence*

Parc National de la Guadeloupe (PNG)

- Mme Sophie BEDEL (Cheffe adjointe du Pôle Marin) - *Visioconférence*
- M. Thibaut GLASSER (Chef du Pôle Marin) - *Visioconférence*
- Mme Jade KOMORN (Volontaire Service Civique en Appui aux projets du Pôle marin) - *Visioconférence*

Parc Naturel Marin de Martinique (PNMM)

- Mme Héloïse MATHIEU (Chargée de mission Pêche et Aquaculture) - *Présentiel (Martinique)*

Parc Naturel Régional de la Martinique (PNR Martinique)

- M. Laurent LOUIS-JEAN (Conservateur des Réserves Naturelles Territoriales) - *Visioconférence*

Aquasearch (Bureau d'études)

- Mme Morjane SAFI (Directrice développement / Coordinatrice du Réseau d'Échouage des Tortues Marines de Martinique) - *Présentiel (Martinique)*
- Mme Marion POUPARD (Chargée d'études scientifiques) - *Présentiel (Martinique)*

Trans Océans Tortues Marines (TOTM) - Association

- M. Nicolas PARANTHOËN (Animateur territorial Guadeloupe et Saint-Martin du Plan National d'Actions en faveur des Tortues marines des Antilles françaises) - *Présentiel (Guadeloupe)*
- M. Alexis GUILLEUX (Animateur territorial Martinique du Plan National d'Actions Tortues marines aux Antilles françaises) - *Présentiel (Martinique)*

Kap Natirel - Association

Mme Océane BEAUFORT (Coordinatrice du Réseau Requins des Antilles françaises)
- *Présentiel (Guadeloupe)*

Evasion Tropicale - Association

- Mme Caroline RINALDI (Cofondatrice de l'association / Coordinatrice du Réseau échouages de Guadeloupe) - *Visioconférence*

Coco An Dlo (Association)

- Mme Coralie BALMY - *Visioconférence*

ACWAA (Association)

- Mme Nathalie AUBERT - *Présentiel (Martinique)*
- M. Fabien LEFEBVRE - *Présentiel (Martinique)*

FISHINGCLEANER.COM / TOTM

- M. Michel NALOVIC (Président) - *Visioconférence*

2. Relevé de propositions et conclusions à retenir

● Des résultats prometteurs

Les premiers résultats issus des tests de dispositifs de dissuasion visuelle (VDD) sont encourageants, notamment concernant la folle à lambis en Martinique, où plusieurs captures accidentelles de tortues marines ont été recensées. En Guadeloupe, un faible nombre de captures accidentelles a été observé. Il ressort des échanges que les filets droits à poisson pourraient présenter un niveau de captures accidentelles très faible, mais ces connaissances restent à confirmer aux Antilles. Inversement, la folle à lambis et potentiellement le filet droit à langouste apparaissent comme des engins prioritaires pour la poursuite et l'intensification des expérimentations, compte tenu de leur interaction plus fréquente avec les tortues marines et les élaémobranches.

Dans ce contexte, afin d'anticiper les limites statistiques, une réorientation partielle des tests devra être discutée, en tenant compte :

- des types d'engins réellement concernés par les captures accidentelles,
- des contraintes réglementaires et techniques propres à chaque territoire,
- de l'expérience de terrain des marins-pêcheurs.

Cette réorientation sera discutée dans le cadre d'un Comité technique (après la finalisation des tests en cours sur les filets droits à poisson). Cette situation doit être appréciée au regard des contextes opérationnels propres à chaque territoire, sans logique de comparaison directe.

- ☐ Organisation d'un COTECH pour réexaminer la répartition des tests expérimentaux (prévision : 1^{er} trimestre 2026)

● Une confidentialité des données des captures accidentelles, indispensable mais n'empêchant pas leur bancarisation

Les données relatives aux captures sont rattachées à l'observateur CNRS (permettant de garantir l'anonymat des pêcheurs collaborant sur le projet), ne servent pas à réaliser des contrôles. Leur bancarisation est obligatoire et encadrée par la réglementation (SINP).

- ☐ Le CNRS doit remonter les données collectées dans le SINP (livrable attendu dans le conventionnement Fonds Vert avec les 2 DEAL) tout en sensibilisant les pêcheurs à la procédure de déclarer ces captures au CROSS AG qui les couvre sur le fait d'avoir une tortue marine à bord de leur navire.

● Prise en compte des paramètres techniques des engins de pêche

Les échanges ont mis en évidence l'importance de paramètres techniques tels que :

- la présence ou l'absence de flotteurs,
- la hauteur de nappe des filets,
- le temps de calée,
- la configuration des engins selon les territoires.

Ces paramètres, susceptibles d'influencer le risque de capture accidentelle, sont d'ores et déjà intégrés dans la base de données du projet (fiches d'embarquement) et feront l'objet d'analyses spécifiques. Il est rappelé que le projet n'a pas vocation à prescrire des pratiques de pêche, mais à objectiver scientifiquement les facteurs de risque, en s'appuyant sur les données collectées et le savoir empirique des pêcheurs.

- ☐ L'analyse statistique finale devra intégrer l'ensemble de ces variables afin de produire des résultats interprétables, robustes et adaptés aux réalités locales de chaque territoire.

● Une approche collaborative reconnue avec les marins-pêcheurs

Le projet RECAPTED est reconnu par l'ensemble des participants pour la qualité de son approche collaborative avec les marins-pêcheurs, fondée sur le dialogue, la confiance et la co-construction des actions de recherche. Cette démarche est jugée essentielle à la réussite du projet et à l'acceptabilité de ses résultats. Cette collaboration doit être davantage formalisée avec les Comités des Pêches, afin d'assurer une information claire, partagée et structurée, et d'éviter toute incompréhension quant aux modalités de collaboration avec les pêcheurs. Un renforcement de l'articulation entre l'équipe du projet et les instances représentatives de la profession permettra de consolider la gouvernance du projet et de garantir une appropriation collective de ses objectifs et résultats.

- ☐ Organisation par le CNRS d'une réunion avec les CRPMEM Martinique et Guadeloupe, incluant une présentation du projet, de son approche collaborative, des premiers résultats obtenus et des perspectives (prévision : janvier/février 2026)

3. Déroulé de la présentation du COPIL RECAPTED

Le Comité de Pilotage (COPIL) (n°2) de lancement du projet Réduction des CAPTures Accidentelles pour une Pêche Efficace et Durable (RECAPTED) fut tenu par l'équipe projet, sous format hybride : simultanément en présentiel en Martinique et en Guadeloupe grâce à un lien visioconférence reliant les deux salles, et accessible en distanciel *via* ce même lien, transmis en amont de la réunion.

La présentation du projet fut projetée par support PowerPoint à l'ensemble des participants. Chaque membre participant est invité à intervenir au moment où il le souhaite lors de la présentation. Damien Chevallier indique que le Compte-rendu du COPIL sera transmis par mail à l'ensemble des participants.

La réunion a suivi le déroulé ci-après :

- Présentation de la mise en place de l'approche collaborative du projet RECAPTED à travers :
 - la description du questionnaire proposé aux marins-pêcheurs et l'état d'avancement du nombre de questionnaires complétés,
 - la consolidation et l'élargissement du partenariat durable impulsé avec les marins-pêcheurs lors du projet TOPASE, via la conduite d'entretiens sur l'ensemble des ports de pêche de Guadeloupe et de Martinique ;
- Présentation des marins-pêcheurs retenus pour leur participation aux expérimentations visuelles prévues dans le cadre du projet, de leur.s métier.s de pêche et de la répartition géographique de leur port d'attache ;
- État d'avancement de la mise en place du protocole de relevé de densité de population de tortues marines par suivis tractés dans le cadre de la quantification des interactions pêche et tortues marines, avec présentation, pour la Martinique, des premières cartes de risques de captures accidentelles liées au croisement des données de relevé de densité de tortues marines et d'identification des zones de pêche ;
- Présentation des actions menées, sur le territoire martiniquais, pour la sensibilisation des marins-pêcheurs à la réanimation de tortues marines, et description partielle du contenu de la formation à la réanimation des tortues marines transmise aux DEALs et à l'animation du PNA ;
- Présentation de la mise en place du matériel expérimental :
 - démonstration du comportement des filets équipés de dispositifs de dissuasion visuelle, selon différents systèmes d'attache et différentes profondeurs de calée du filet,
 - opérationnalité des filets destinés aux expérimentations, selon leur état de montage et de marquage ;
- État d'avancement des tests VDD menés en Guadeloupe et en Martinique en première année de projet, de leur répartition spatio-temporelle effective et prévisionnelle selon les types d'engins de pêche, des captures accidentelles de tortues marines et éla-smobran-ches recensées selon les différentes portions de filet, ainsi que des différentes problématiques ayant parfois limité la vitesse de déroulement des tests ;
- Description du nouvel outil, en phase de test, incarné par les caméras embarquées Shellcatch, et de leur dimension complémentaire aux observateurs dans le cadre des marées embarquées prévues pour le projet ;
- Remerciements de l'équipe RECAPTED envers chacun des acteurs ayant répondu présent à ce second COPIL.

4. Remarques durant la présentation

1. Questionnaires et partenariat durable

T. Nalovic (Fishingcleaner.com) intervient sur le sujet des entretiens avec les pêcheurs afin de souligner que l'approche du CNRS — qui consiste à prendre le temps d'échanger avec le pêcheur avant d'aborder les questions sensibles — est la plus efficace pour mener ce travail correctement. T. Nalovic précise que sans cela, on risque d'altérer la qualité des informations recueillies. T. Nalovic insiste sur le fait que cette démarche demande du temps, mais qu'elle est indispensable.

A. Guilleux (TOTM) s'enquiert du délai qu'a prévu l'équipe RECAPTED pour continuer à compléter les questionnaires.

D. Chevallier (CNRS) explique que l'objectif de complétude des questionnaires est envisagé pour le plus tôt possible, mais que ce délai dépend surtout de la disponibilité des marins-pêcheurs. Il estime que cet objectif pourrait être atteint au cours du premier semestre 2026, avec l'arrivée des prochains stagiaires. D. Chevallier précise que les trois volets du projet RECAPTED — entretiens auprès des marins-pêcheurs, réalisation des marées embarquées et relevés de densité de tortues marines — se poursuivront en parallèle.

H. Mathieu (PNMM) demande si les entretiens menés auprès des marins-pêcheurs visent uniquement les marins fileyeurs.

D. Chevallier (CNRS) répond que le projet RECAPTED s'intéresse à l'ensemble des marins-pêcheurs de Guadeloupe et de Martinique — et pas uniquement aux fileyeurs —, sans distinction de métier car chaque marin-pêcheur est susceptible de posséder de précieuses connaissances sur le milieu marin en général, ainsi qu'une expertise sur les différentes problématiques liées à la pêche et aux captures accidentelles en particulier.

T. Sanchez (CNRS) ajoute que l'objectif n'est pas de se focaliser sur un type de pêche en particulier. Lorsque l'équipe RECAPTED se rend sur le terrain, elle essaie avant tout de rencontrer le plus grand nombre de marins-pêcheurs, quel que soit le type de pêche pratiqué par ces derniers. S'agissant avant tout d'un échange humain, la priorité n'est pas de compléter le questionnaire de manière immédiate. T. Sanchez explique que, généralement, le questionnaire commence à être complété à partir du deuxième entretien, lorsque la relation de confiance est établie.

H. Mathieu (PNMM) demande comment l'équipe RECAPTED peut se trouver certaine de s'adresser à des marins-pêcheurs professionnels en règle.

T. Sanchez (CNRS) répond que la situation administrative, et, par conséquent, le caractère légal ou illégal de l'activité de pêche pratiquée par le pêcheur, n'est pas un critère lors de la phase d'entretiens avec les marins-pêcheurs. Le but est avant tout celui de comprendre la pêche et d'établir un lien de confiance avec les professionnels. Les questions liées au statut légal ne sont abordées qu'avec les pêcheurs avec lesquels il est envisagé de collaborer pour la réalisation des marées embarquées.

H. Mathieu (PNMM) demande quel est le seuil de pêcheurs à atteindre, par exemple 200.

D. Chevallier (CNRS) répond que pour le moment, le nombre de pêcheurs déjà rencontrés est satisfaisant. Nous pouvons bien sûr en interroger davantage, mais nous devons également mener d'autres actions dans le cadre du projet, ce qui requiert du temps. L'objectif est de pouvoir réaliser l'ensemble des tâches sans que cela ne devienne une usine à gaz. Lorsque les informations recueillies commenceront à se répéter, cela nous fournira également une bonne indication du seuil pertinent à atteindre.

S. Bedel (PNG) répond qu'en 20 ans de PNA Guadeloupe, et aujourd'hui en charge du secteur de la 'côte sous le Vent' au Parc national pour le pôle marin, j'ai déjà proposé de vous accompagner dans la recherche de candidats sur différents secteurs. Je constate qu'il n'y a encore personne côté 'côte sous le Vent', alors qu'il y a un croisement important entre filet et "casse-tortue" dans cette zone. Je voulais donc réitérer ma proposition : nous avons un collègue référent pêcheur qui est en contact quotidien avec eux, et nous savons qu'il y a de nombreuses prises accidentelles tout au long de la côte sous le Vent. Il serait dommage de ne pas avoir au moins un candidat dans cette zone, surtout que nous sommes certains de pouvoir trouver des volontaires assez facilement.

N. Moulanier (CNRS) répond qu'ils ont évidemment investigué la côte sous le Vent, comme le reste de la Guadeloupe, et qu'ils n'ont trouvé que très peu de pêcheurs utilisant le filet dans cette zone. Il indique que si le PNG a déjà des contacts établis, ils sont preneurs d'informations.

N. Moulanier précise qu'en raison du faible nombre de pêcheurs et de la topographie particulière de la zone, ils ont préféré se concentrer sur les grands ports, où la densité de pêcheurs au filet est plus importante. Si des contacts sont identifiés, ils sont bien sûr intéressés, mais il s'agissait d'un choix stratégique qu'ils ont pris.

S. Bedel (PNG) ne partage pas l'idée qu'il y ait très peu de pêcheurs sur la "côte sous le Vent". Beaucoup d'entre eux sont fileyeurs et caseyeurs. Il est tout à fait possible de trouver des candidats, et ils peuvent aider le CNRS dans cette démarche.

D. Chevallier (CNRS) remercie **S. Bedel** pour son intervention et indique qu'il laissera Nicolas et Marie-Clémence revenir vers elle pour prendre les coordonnées des marins-pêcheurs concernés.

2. Cartes de densités tortues marines

H. Mathieu (PNMM) demande comment l'effort de pêche est mesuré, et si c'est à la suite des entretiens avec les pêcheurs.

P. Lelong (CNRS) répond que pour identifier les zones de pêche, nous utilisons les questionnaires, mais ce sont les premiers tests qui permettent d'évaluer l'effort de pêche.

D. Chevallier (CNRS) indique que le questionnaire donne une indication du nombre de marées réalisées chaque année dans une ou plusieurs zones de pêche, mais ces données ne sont pas exhaustives. En revanche, la présence des agents CNRS sur le terrain aux côtés du pêcheur leur permet d'évaluer précisément l'effort de pêche et de confirmer les zones présentant un risque de captures accidentelles de tortues marines. Certains pêcheurs évitent déjà certaines zones en raison de la forte présence de tortues. D. Chevallier précise qu'ils prennent en compte leur savoir empirique,

notamment en ce qui concerne la présence ou l'absence de tortues dans les différentes zones. Le pêcheur a tout intérêt à éviter ces secteurs afin de ne pas endommager son filet. C'est pourquoi ce type de cartographie peut s'avérer particulièrement utile.

JP. Anacharsis (Marin-pêcheur, Martinique) confirme et souligne l'importance de prendre en compte la topographie des fonds marins, qui peut aider les pêcheurs à éviter d'endommager leurs filets.

D. Chevallier (CNRS) souligne qu'il est essentiel de caractériser précisément les types d'habitats, car cela permet d'identifier les zones de présence des tortues marines selon leurs stades de développement — juvéniles, sub-adultes ou adultes. La spatialisation des informations relatives aux tortues, aux filets et aux habitats fournira des données beaucoup plus robustes et exploitables.

3. Formation réanimation tortues marines

M. Safi (RETOM, Martinique) demande si le réseau échouage sera présent à toutes les formations sur la réanimation.

C. Rinaldi (Évasion Tropicale / Réseau échouages de Guadeloupe) répond que cela dépendra des besoins qui seront identifiés lors de la réunion du 9/11/2025.

Suite à l'arrivée de marins-pêcheurs à la Station de recherche marine CNRS, qui souhaitaient obtenir des informations sur le projet RECAPTED, une pause d'une dizaine de minutes a été organisée afin de répondre à leurs attentes et à leurs interrogations. Ils ont ensuite rejoint la réunion.

4. Avancement des test 971-972

JR. Norden (Marin-pêcheur, Martinique) demande dans quelles communes les tortues ont été capturées.

T. Sanchez (CNRS) répond que les données sont anonymisées, et que par conséquent nous ne pouvons pas indiquer précisément où ces tortues ont été capturées. En revanche, on peut indiquer qu'elles ont été prises dans les zones indiquées en rouge sur la diapositive. T. Sanchez précise qu'il est très important pour le CNRS que les pêcheurs qui collaborent sur le projet soient protégés.

D. Chevallier (CNRS) précise que le CNRS dispose de ces données, mais qu'elles ne seront pas divulguées afin de préserver l'anonymat des pêcheurs.

JR. Norden (Marin-pêcheur 972) répond qu'il espère que ce soit le cas.

R. Kimper (Marin-pêcheur 972) demande si les tests LED ont déjà été réalisés ailleurs.

T. Nalovic (fishingcleaner.com) répond que cela fait 12 à 13 ans que des LED sont testées à l'échelle internationale, notamment au Pérou, au Mexique, en Indonésie, au Brésil, et actuellement à Trinidad-et-Tobago et en mer de Cortez Baja-Californie, parmi d'autre. Il y a également eu quelques expérimentations en Méditerranée. De nombreuses publications montrent que les résultats semblent

plutôt positifs. Cependant, là où les tests n'ont pas fonctionné, il n'y a généralement pas eu de publication, car les chercheurs préfèrent souvent publier lorsque les résultats sont concluants. T. Nalovic précise que pour aller plus loin dans la réflexion de **R. Kimper**, malgré ces résultats positifs, aucun pays ni aucune pêcherie n'a adopté ces dispositifs d'éclairage pour les pratiques de pêche habituelles à ce jour.

D. Chevallier (CNRS) demande à **T. Nalovic** d'expliquer pourquoi aucune pêcherie n'a adopté ces dispositifs d'éclairage dans leurs pratiques de pêche courantes.

T. Nalovic (fishingcleaner.com) répond qu'il y a un coût additionnel lié à l'utilisation des LED, et aujourd'hui, le dispositif lui-même n'est pas très pratique à manipuler. Par exemple, il peut s'accrocher dans la maille du filet, il faut l'enlever ou le remettre, et il nécessite le remplacement des piles. Cela pose un problème, car les piles peuvent devenir une source de pollution. La profession demande depuis un certain temps des LED plus pratiques pour le travail quotidien, par exemple rechargeables à l'énergie solaire. L'objectif de ces tests en Guadeloupe et en Martinique est de vérifier si ces LED fonctionnent dans les eaux locales. Dans un second temps, une discussion sur leur utilisation pourra être menée. Un point important : de nombreuses expérimentations ont déjà eu lieu dans d'autres pays, souvent avec des protocoles relativement légers. Le protocole utilisé dans le projet du CNRS, ainsi que celui mené en Guyane, a été conçu selon les meilleures pratiques possibles, en concertation avec des experts internationaux, eux-mêmes critiques sur leurs propres travaux, notamment sur des aspects comme les zones tampons. L'idée est donc d'optimiser les tests pour convaincre les pêcheurs que l'expérimentation fonctionne, tout en garantissant une rigueur scientifique. Cela permettra, par la suite, d'avoir une discussion sérieuse sur l'utilisation des dispositifs de dissuasion lumineuse.

D. Chevallier (CNRS) remercie **T. Nalovic** et précise qu'actuellement, le CNRS teste des LED alimentées par deux piles internes, qui sont remplacées environ une fois par semaine. Ce n'est donc pas aux marins-pêcheurs de s'en charger. Cela représente effectivement un coût, mais des technologies fonctionnant sous l'eau existent déjà, comme certaines balises Argos posées sur les tortues et/ou poissons, alimentées par énergie solaire. Si le CNRS démontre que les LED sont pleinement fonctionnelles et efficaces, le fournisseur percevra leur potentiel économique et pourra envisager le développement de LED solaires. L'objectif est que les marins-pêcheurs n'aient plus à manipuler les LED et qu'aucune maintenance ne soit nécessaire. Parallèlement, le CNRS travaille à renforcer le matériel et à éviter que les LED ne s'emmêlent dans les filets. Ces problématiques font partie des points sur lesquels le CNRS se penche en parallèle de la phase de tests.

N. Paranthoën (TOTM) remercie le CNRS pour la présentation des résultats, mais s'inquiète au sujet des résultats finaux du projet, qui interviendront encore après une ou deux saisons de pêche. Cela est particulièrement lié au retour d'expérience sur le projet Topase en Guadeloupe. En effet, les résultats préliminaires restent statistiquement faibles en termes d'échantillonnage des captures accidentelles : sur la Guadeloupe, avec 69 tests réalisés sur le filet à lambis, une seule tortue a été capturée, contre 11 en Martinique. N. Paranthoën précise que sur la Guadeloupe, pour la folle à lambis, on est donc à environ 100 %, ce qui laisse peu de marge pour observer une ou deux tortues supplémentaires d'ici la fin de la saison. Il craint donc que nous n'ayons pas assez de données pour prouver statistiquement l'efficacité des LED en tant que répulsifs sur les tortues à la fin du projet.

Sachant que les filets droits à poisson semblent peu problématiques en termes de captures accidentelles (aucune capture accidentelle de raies ou de tortues n'a été enregistrée sur ces filets, sur les deux territoires confondus), il propose de réorienter au moins une partie des tests vers :

- La folle à lambis, afin d'augmenter l'échantillonnage,
- Le filet droit à langoustes, dont l'efficacité et l'impact sur les captures accidentelles en Guadeloupe restent à déterminer.

N. Paranthoën précise que, comme discuté en comité de pilotage, il serait pertinent d'anticiper cette problématique statistique en concentrant les efforts sur ces engins. Ensuite, en deuxième point, sur la Guadeloupe en particulier, très peu de captures accidentelles ont été recensées, y compris sur la folle à lambis, dont on sait pourtant qu'il s'agit désormais potentiellement de l'engin le plus problématique, - surtout maintenant que le trémail, engin qui était le moins sélectif, va être interdit, alors qu'en Martinique, davantage de captures accidentelles ont été recensées sur les tests menés. Le nouvel arrêté de pêche en Guadeloupe interdit l'utilisation de flotteurs sur ces engins, contrairement à la Martinique où il n'y a pas de restriction similaire. Cela pose la question de savoir si le métier de pêche sur la folle à lambis est comparable entre les deux territoires et quelle influence ces flotteurs peuvent avoir sur les captures accidentelles. La hauteur de nappe pour la folle à lambis en Guadeloupe est limitée à 80 cm, alors qu'en Martinique, elle peut atteindre jusqu'à 4 m. Cette variation dimensionnelle est un facteur important à intégrer dans les variables relevées et les analyses. Selon N. Paranthoën, il est essentiel de concentrer les efforts sur les engins les plus problématiques en termes de captures accidentelles, en particulier :

- Folle à lambis sur la Martinique (où les flotteurs sont autorisés),
- Filet droit à langouste pour compléter l'échantillonnage,

Tout en considérant les paramètres techniques des engins (flotteurs, hauteur de nappe, etc.) pour permettre une analyse statistique robuste et pertinente. Les filets droits à poisson peuvent être mis de côté pour cette phase, car les données existantes montrent peu ou pas d'impact sur les captures accidentelles de tortues.

C. Bazile (Marin-pêcheur, Guadeloupe) rebondit sur les propos de **N. Paranthoën** et confirme que les flotteurs posent problème car un filet équipé de flotteurs reste majoritairement vertical et constitue un véritable obstacle pour les tortues. En Guadeloupe, ils n'utilisent pas de flotteurs, ce qui explique que les pêcheurs capturent moins de tortues. Celles-ci peuvent passer au-dessus du filet, il y a une différence entre le mur formé par le filet et la planche couchée. Il y a un mur avec des flotteurs dans les zones de passage des tortues, ce qui crée un véritable obstacle et entraîne davantage de captures accidentelles. Selon C. Bazile, cela explique que les pêcheurs de Martinique capturent plus de tortues qu'en Guadeloupe.

JR. Norden (Marin-pêcheur, Martinique) répond qu'ils n'utilisent pas de flotteurs sur les filets à lambis en Martinique. Ils utilisent seulement de la corde flottante de 10 mm. Il précise que l'histoire selon laquelle les filets feraient 4 m de haut est fausse.

C. Bazile (Marin-pêcheur, Guadeloupe) répond que pour les flotteurs, certains pêcheurs martiniquais peuvent éventuellement en avoir, mais ici en Guadeloupe, c'est interdit, alors qu'en Martinique ce

n'est pas le cas. C. Bazile demande pourquoi ces filets avec flotteurs sont utilisés, comme montré sur les vidéos de la présentation.

D. Chevallier (CNRS) répond premièrement à **N. Paranthoën** et indique qu'il est évident que la problématique des flotteurs doit être prise en compte, et qu'elle sera intégrée à notre analyse. D. Chevallier précise qu'il ne relève pas du rôle du CNRS d'indiquer aux pêcheurs comment exercer leur activité. Si nous nous retrouvons dans une configuration où l'usage de flotteurs modifie la dynamique du filet — par exemple en créant un « mur de filet » — nous en tiendrons compte dans les statistiques, car cela pourrait augmenter le risque de capture de tortues. Concernant le dernier point relatif aux flotteurs sur le filet à lambi, il est important de préciser que la vidéo présentée avait uniquement pour vocation d'illustrer la pose des LED et ne correspond pas à un test réalisé dans le cadre du projet. S'agissant des filets droits à poisson, il apparaît clairement qu'ils capturent très peu de tortues, ce que nous savions déjà. Nous disposons même de vidéos issues de caméras embarquées montrant des tortues se coincer dans le filet, le casser, puis repartir. C'est un élément qui sera rediscuté avec l'ensemble des experts. En accord avec les équipes des DEAL de Guadeloupe et de Martinique ainsi qu'avec le PNA, il sera ensuite essentiel de se réunir pour prendre des décisions éclairées. À ce stade, il est encore trop tôt pour formuler des conclusions, mais il est important de soulever cette question. D. Chevallier indique que cette problématique liée aux filets droits à poisson avait conduit à une réduction du nombre de tests. Il reste désormais à déterminer si certains essais initialement prévus sur ces filets doivent être réorientés vers les filets à lambis ou à langoustes.

MA. Constable (Marin-pêcheur, Martinique) répond qu'en Martinique, il n'est pas obligatoire de mettre des flotteurs sur les filets. Cependant, la majorité des pêcheurs n'en utilisent pas, car cela change le fonctionnement du filet. Ils préfèrent poser le filet à plat pour que les lambis puissent marcher dessus. MA. Constable précise qu'on ne peut pas demander aux pêcheurs de suivre une réglementation spécifique ; ce n'est pas interdit, et ils doivent donc travailler avec ce qu'ils ont sur le terrain.

JR. Norden (Marin-pêcheur 972) confirme que les filets ne font pas 4 m de hauteur en Martinique, car il est tout simplement impossible de lever un filet de 4 m, c'est irréaliste. JR. Norden indique que les filets ont une hauteur de 5,5 ou 9,5 mailles et qu'il semblerait donc que **N. Paranthoën** soit mal renseigné à ce sujet.

N. Paranthoën (TOTM) indique que d'autres facteurs interviennent également sur les filets à poissons, notamment le temps de calage, qui est beaucoup plus court que sur les filets à lambis ou à langoustes. Cela pourrait expliquer pourquoi ces filets capturent moins de tortues.

N. Moulanier (CNRS) répond que sur ces notions de temps de calage et surtout de flotteurs, le projet Topase a déjà publié des résultats à ce sujet. Laurent Louis-Jean, qui est parmi nous, a réalisé sa thèse en testant plusieurs paramètres : présence ou absence de flotteurs, temps de calage et caractère emmêlant des filets. Ces paramètres ont donc déjà été étudiés, notamment en lien avec les flotteurs. N. Moulanier précise que nous avons la chance de l'avoir dans le comité technique et qu'il serait donc dommage de s'en priver.

D. Chevallier (CNRS) répond que c'est justement pour cette raison que Laurent Louis-Jean fait partie du comité technique du projet RECAPTED.

D. Chevallier, en réponse à **N. Paranthoën**, précise que les temps de calage en Martinique diffèrent selon les métiers de pêche :

- Pour les filets à lambis, ils peuvent varier d'une semaine à 10 jours.
- Pour les filets à langoustes, le calage est d'environ 3 à 4 jours.
- Pour les filets à poissons, le calage ne dure que quelques heures.

D. Chevallier confirme que tous ces éléments sont bien pris en compte. Il précise qu'il y a peu de tortues susceptibles d'être capturées, et que la courte durée de calage des filets à poissons réduit encore davantage cette probabilité.

C. Alaniesse (DEAL Guadeloupe) demande si concernant les fiches d'embarquement, il est indiqué si les filets à lambis sont équipés de flotteurs ou non.

N. Moulanier (CNRS) répond que dans la base de données, il y a une colonne qui indique la présence ou non de flotteurs, leur espacement, ainsi que la durée de la marée.

C. Alaniesse (DEAL Guadeloupe) demande si toutes ces données sont prises en compte et pourront être intégrées dans les analyses futures.

N. Moulanier (CNRS) répond que le CNRS est bien conscient de cet impact et que la situation sera traitée en conséquence.

D. Chevallier (CNRS) indique que les données présentes dans la base seront analysées en conséquence, et que les temps de calage sont, à son avis, déterminants pour les captures de tortues.

N. Paranthoën (TOTM) précise que l'interdiction du filet trémail n'est pas d'une interdiction en vigueur actuellement, mais une mesure qui prendra effet le 3 janvier 2026.

C. Alaniesse (DEAL Guadeloupe) aborde un point sur la répartition des tests, notamment en fin d'année, concernant la folle à lambis. Elle indique que 69 tests ont été réalisés en moins d'un mois et qu'il est donc possible de dépasser les 90 tests sur la folle à lambis afin d'atteindre l'objectif fixé. La répartition n'a pas encore été réévaluée depuis le dernier COPIL, en raison des différentes modifications d'orientation, comme le retrait des tests sur le trémail. La répartition devra donc être ajustée en fonction des pêcheurs disponibles ou non et des marins pêcheurs prospectés encore à identifier.

N. Moulanier (CNRS) répond qu'ils n'étaient pas conscients de ces contraintes, et l'astuce qui a été trouvée, compte-tenu des moyens humains et du temps limité, a été d'augmenter le nombre de filets posés à chaque marée. Ainsi, cela maximise les chances de dépasser les 90 tests. Pour l'instant, ce chiffre n'a pas encore été atteint, mais c'est la stratégie mise en place. Ne pouvant ni augmenter le nombre de personnel ni le temps disponible, c'était la seule variable sur laquelle il est possible d'agir.

C. Alaniesse (DEAL Guadeloupe) répond que son questionnaire était pour rappeler que, côté 971, le tableau présenté est la version mise à jour. Il tient donc compte des dernières évolutions, mais il peut encore changer et n'a pas encore été définitivement validé.

N. Paranthoën (TOTM) ajoute qu'un autre argument en faveur de la concentration des efforts sur les folles à lambis concerne les deux mois d'autorisation dont il est question actuellement. En réalité, le nouvel arrêté permet d'étendre cette période à quatre mois dans l'année, qui ne seront pas forcément consécutifs comme auparavant. Ces périodes restent des éventualités et peuvent être réparties à des moments différents. Il serait donc judicieux de se laisser cette flexibilité afin, dans l'objectif prévisionnel, de maximiser le nombre de tests sur cet engin.

C. Catherine (Marin-pêcheur, Guadeloupe) indique que pour revenir sur la pêche à la langouste, il est certain que le trémil va être interdit. Cependant, grâce aux collègues martiniquais, nous avons pu reproduire le filet droit. Nous avons maintenant des prototypes en maille 60, d'une hauteur d'à peine 70 cm, qui pourront éventuellement remplacer le trémil pour la pêche à la langouste. Au début, il est probable qu'il y ait une diminution du chiffre d'affaires par rapport au trémil, mais à terme, cela devrait s'équilibrer. Pour sa part, il a été surpris par les résultats qu'il a obtenus sans attendre l'arrêté. Il a calé un endroit où il y avait de la langouste et des lambis, mais malheureusement il n'a pris que de la langouste. Avec des folles 120, il a réussi à capturer 12 kg de langoustes, ce qui est très encourageant. Avec un maillage plus petit en filet droit, comme 65 ou 70, les résultats pourraient être encore meilleurs. Tout cela pour dire qu'il n'a pas attendu l'arrêté pour réagir. Il a déjà utilisé un filet droit en maille 42, ce qui le met à jour par rapport à la future réglementation. C. Catherine précise qu'il est donc essentiel d'anticiper et de ne pas attendre d'être confronté aux difficultés pour agir et organiser les choses correctement. Dans ce contexte, il est crucial de mettre le paquet et d'agir rapidement pour préparer la transition et assurer la continuité de la pêche.

5. Caméras embarquées Shellcatch

T. Nalovic (Fishingcleaner.com) indique que ces caméras évoluent tous les six mois et disposent désormais de nouvelles fonctionnalités. Dans le contexte européen, caribéen et guyanais, il existe certaines contraintes qui ne font pas partie de la présentation, mais il est utile d'en parler pour donner des perspectives futures. Pour ce type d'engin, les contraintes liées à la déclaration des captures dépendent des PCS et des caméras. T. Nalovic précise qu'actuellement, on travaille avec de l'intelligence artificielle afin qu'à terme, lorsqu'il y aura suffisamment d'images calibrées, il sera théoriquement possible de préparer automatiquement les fiches de débarquement. Ce n'est pas encore le cas et ce n'est pas l'objet de ce travail, mais il faut imaginer que, combinée à des outils de géolocalisation et des caméras personnelles — non imposées de l'extérieur — cette technologie pourrait grandement faciliter la gestion des captures. Même si en Europe et en métropole certaines tentatives d'installer des caméras ont suscité des mécontentements, en Guyane et en Amérique latine, nous avons pu installer ces dispositifs sans trop de problèmes. Ces caméras permettent de mesurer la longueur des captures, d'estimer les quantités, d'identifier les espèces et de préparer automatiquement les formulaires. On peut donc imaginer un outil qui économiserait beaucoup de temps aux pêcheurs dans leurs formalités administratives. Ces technologies sont conçues par la société Shellcatch, qui travaille directement avec les pêcheurs pour développer des applications adaptées à leurs besoins. Par exemple, au Mexique, une flottille de pêcheurs artisanaux utilise ces

caméras pour envoyer leurs données directement sur le Cloud. En moins de 20 minutes après leur arrivée à quai, les informations sont traitées et envoyées à une chaîne de restaurants à Mexico City. Ces derniers peuvent voir les captures de la flottille — une quinzaine de bateaux — et passer commande pour le lendemain, garantissant ainsi la fraîcheur du poisson. Avec une vidéo qui présente le capitaine et le bateau, le site prend en charge la facturation et simplifie toute la paperasse. Il faut donc s'imaginer que ces technologies peuvent répondre aux problématiques des pêcheurs et proposer des outils pratiques pour l'avenir.

JR. Norden (Marin-pêcheur 972) demande quelle sera la destinée des données collectées et s'il existe un risque d'application légale contre les pêcheurs, notamment si l'État venait à récupérer ces informations par la suite.

T. Sanchez (CNRS) répond qu'en Guyane, il est possible d'utiliser cette technologie. Le monde de la pêche regroupe de nombreux contextes, certains très sensibles, comme le trafic de drogue ou d'autres activités illégales. Malgré cela, nous avons réussi à installer des caméras dans ces environnements, car les données collectées restent internes et servent uniquement à l'observation. De la même manière, la caméra sur le bateau est une aide pour collecter des informations, mais en aucun cas les données ne seront ouvertes à tous ni utilisées pour sanctionner les pêcheurs. L'outil sert uniquement à l'observation et à l'analyse, et non comme moyen de contrôle ou de régulation par l'État.

Il est important de bien comprendre que ces caméras sont là comme auxiliaires sur le projet, pas pour contrôler. Elles n'ont aucune vocation réglementaire et ne seront jamais utilisées comme un outil d'application de la loi pour la suite du projet.

D. Chevallier (CNRS) précise que le CNRS n'est pas la police de l'environnement. Il comprend que certains pêcheurs puissent craindre une fuite de données, mais souligne que le fait que JR. Norden n'ait pas obtenu de réponse à sa précédente question concernant les lieux de capture des tortues constitue justement un gage de confiance. Ces informations sont internes et personne n'a accès aux lieux précis des captures. Elles demeurent strictement stockées dans la base de données du CNRS. Le jour où il serait nécessaire de mettre ces données à disposition, cela se fera avec l'accord de l'ensemble des marins-pêcheurs concernés et le CRPMEM et les institutions étatiques concernés. Ces données peuvent effectivement être réutilisées, comme cela a déjà été le cas dans le golfe de Gascogne en métropole, mais l'objectif premier reste la protection des marins-pêcheurs. Ce projet est conçu pour les pêcheurs et avec les pêcheurs. Même s'il s'agit de captures accidentelles, ces informations demeurent confidentielles et ne quitteront pas la base de données CNRS sans leur consentement. Plusieurs applications sont envisageables pour l'avenir, mais nous ne savons pas encore ce que celui-ci nous réserve. L'essentiel est clair : le CNRS ne cherche pas à mettre des bâtons dans les roues des pêcheurs. Ce projet vise à travailler avec eux, à réduire les captures accidentelles et à créer un bénéfice à la fois pour les tortues marines et pour les marins-pêcheurs.

T. Nalovic (fishingcleaner.com) précise que fonctionnellement, chaque caméra possède sa propre batterie et peut capturer jusqu'à trois images par seconde, contre une image par seconde ou une image toutes les quatre secondes auparavant. Pendant la durée de la marée, les caméras actuellement utilisées en Guadeloupe sont installées par le pêcheur directement sur son bateau. Une fois la marée terminée, le pêcheur peut retirer la caméra et la connecter chez lui, par exemple à sa Livebox. Les données sont alors téléchargées dans un cloud, géré par la compagnie qui fournit ces caméras. Dans

le cadre de ce projet avec le CNRS, ces images sont accessibles uniquement aux personnes désignées par le référent, c'est-à-dire la personne qui a activé la caméra. Par exemple, si un pêcheur souhaite revoir ses propres images, il peut le faire via une plateforme sécurisée, directement sur le segment de film qui l'intéresse. Toutes les informations restent dans le cloud et la propriété est partagée entre le CNRS et le pêcheur, selon le contrat de prestation. Il n'y a aucun partage automatique avec l'État ou des tiers. Pour mettre cela en perspective, des pêcheurs dans d'autres pays utilisent les mêmes outils, et il existe un mouvement national en France pour installer des caméras sur les bateaux. Cela fait 20 ans que ce type de technologie est utilisé aux États-Unis, et l'Europe rattrape progressivement ce retard. La différence dans nos territoires est que le dialogue entre le monde de la conservation, la recherche et les pêcheurs est basé sur la confiance et l'entente. Par exemple, en Guyane, trois à quatre ans de films de pêche ont été réalisés pour tester des signaleurs acoustiques sur les dauphins. Ces images ont été traitées et restent dans les bases de données, accessibles uniquement au président du comité des pêcheurs, à leurs partenaires, au CNRS et au WWF. Cela montre qu'avec une bonne organisation et un respect mutuel, les données peuvent être exploitées pour la recherche et la conservation sans compromettre la confidentialité des pêcheurs.

C. Alaniesse (DEAL Guadeloupe) précise que pour le projet Topase, financé par le FEAMP, il n'y avait aucune obligation de versement des données. En revanche, pour le projet Recapted, il existe une obligation de versement des données au Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP). L'objectif est que ces données soient versées dans le cadre du projet. La question de l'anonymisation reste importante : les données peuvent être anonymisées, de sorte qu'elles ne soient pas liées directement aux pêcheurs mais à un observateur.

D. Chevallier (CNRS) confirme que dans le cadre de cette subvention, le versement des données est obligatoire, mais leur anonymisation permet de protéger les pêcheurs tout en respectant les exigences du projet. Nous sommes tous d'accord sur le fait que les données doivent rester anonymes. Cependant, il est important de rassurer les marins-pêcheurs sur plusieurs points :

- Le type de données qui sera transmis,
- La manière dont ces données seront versées sur le serveur,
- Et le fait qu'elles resteront anonymisées.

Ce sont des aspects qui seront discutés directement avec les marins-pêcheurs, avec les CRPMs et tous les partenaires financiers, car il y a effectivement des obligations liées au projet et au financement. L'idée est de créer un projet de gestion des données où l'on analyse les informations et fournit des retours aux pêcheurs, tout en protégeant leur identité.

T. Nalovic (fishingcleaner.com) répond que nous savons tous que dans certaines zones en Hexagone et ailleurs, des fuites de données peuvent poser problème si elles ne sont pas correctement anonymisées. Il est donc crucial de garantir cette protection dès le départ. En Guyane, le comité des Pêches, le WWF et le CNRS, anciennement avec la DEAL, maintenant avec la DGTM, travaillent ensemble depuis les premières observations embarquées en 2008-2009, période durant laquelle a commencé la collecte des images de captures accidentelles de mammifères marins. Il est important de noter que les captures de mammifères marins suscitent souvent plus d'émotion que celles de tortues, et c'est en bonne intelligence avec les pêcheurs que ce travail a été mené. À aucun moment

il n'y a eu de publication nationale ou internationale visant à pointer du doigt les pêcheurs, car il s'agit d'une tendance historique des chercheurs de publier sans avoir déjà mis en place des solutions. En revanche, en Guyane, dès lors que des solutions aux captures accidentelles sont identifiées, des publications positives sont réalisées, mettant en avant le nombre d'animaux épargnés grâce à l'implication des pêcheurs professionnels.

C. Joncart (Marin-pêcheur, deuxième vice-président CRPM) indique que lors de la première réunion du Copil, il était présent en tant que président d'association de pêcheurs. Aujourd'hui, il est deuxième vice-président du comité des pêches. Lors de la dernière réunion, il avait été convenu que le CNRS fasse un retour au comité, ce qui n'a pas été fait. De plus, il existe une convention signée avec certains marins-pêcheurs sans concertation avec le comité des Pêches, ce qui rend la situation peu claire. Le CNRS affirme travailler de concert avec le comité, mais jusqu'à présent, cette collaboration semble incomplète, j'ai le sentiment qu'il y a anguille sous roche.

Enfin, un point de contexte régional : en Martinique et en Guadeloupe, les tortues sont protégées, alors que dans les îles anglophones voisines, elles sont consommées. Autrement dit, les efforts locaux des pêcheurs profitent indirectement à d'autres zones où la consommation persiste.

D. Chevallier (CNRS) précise qu'il ne s'agit pas des mêmes populations de tortues. Les tortues présentes à Sainte-Lucie et celles que nous observons en Martinique n'appartiennent pas aux mêmes unités biologiques et n'occupent pas les mêmes territoires. Par exemple, les tortues vertes de Martinique sont des individus immatures, résidents, qui séjournent dans la zone pendant 10 à 15 ans. À l'inverse, les femelles adultes — notamment les tortues imbriquées — viennent pondre puis migrent à travers l'ensemble de la Caraïbe, parfois jusqu'au Mexique. Nous avons déjà posé des balises Argos et des Biologgers permettant de suivre leurs déplacements. Ainsi, même si la pêche à la tortue est autorisée dans certaines îles, cette décision relève des gouvernements concernés, et non du CNRS. En résumé, les populations que nous étudions sont locales et distinctes, et il n'existe pas d'interactions significatives entre elles, à l'exception de certaines femelles migratrices.

C. Joncart (Marin-pêcheur, deuxième vice-président CRPM) indique qu'il est marin-pêcheur de pélagiques, et que lorsqu'il va au large de Sainte-Luce, il se retrouve à pêcher en même temps que les tortues. Ces tortues naviguent avec le courant ; C. Joncart ne pense pas qu'elles restent dans le secteur.

D. Chevallier (CNRS) répond qu'en Martinique, nous observons des juvéniles, mais également des tortues adultes, notamment des femelles imbriquées. Si elles se trouvent près des DCP, cela signifie qu'elles sont assez loin des côtes ; on peut donc aussi y rencontrer des tortues luths. D. Chevallier pense que ce sont celles auxquelles fait référence **C. Joncart** dans les zones plus éloignées. Ces animaux peuvent parcourir l'ensemble des îles en une dizaine de jours et venir pondre en Martinique. Ce sont donc les individus que l'on peut observer au large. Quant aux tortues caouannes ou aux tortues de Kemp, elles sont souvent en transit : elles proviennent de Floride et d'autres régions et se déplacent vers les Antilles. Il serait effectivement très intéressant de déterminer précisément quelles espèces sont présentes dans ces zones.

C. Joncart (Marin-pêcheur, deuxième vice-président CRPM) confirme que les tortues qu'il voit au large sont effectivement des tortues luths. C. Joncart indique que lors de la dernière réunion, il avait été convenu que l'un des membres du CNRS le consulte pour rencontrer des marins-pêcheurs professionnels de filets ici présents. Ce sont des marins-pêcheurs professionnels de son secteur en Martinique, dont certains sont des copains, et d'autres sont de Sainte-Luce. C. Joncart précise qu'un des marins-pêcheurs n'a pas pu assister à la réunion car on lui aurait refusé l'accès.

MA Constable (Marin-pêcheur, Martinique) répond qu'en aucun cas son entrée lui a été refusée, et que c'est lui qui a refusé de rentrer.

D. Chevallier (CNRS) confirme que ce pêcheur est parti de lui-même, ne voulant pas rentrer.

C. Joncart (Marin-pêcheur, deuxième vice-président CRPM) indique qu'il y a un ancien du Vauclin qui pratiquait le trémail, et qu'il aurait bien aimé qu'il soit présent. Mais il se pose la question « travailler de concert sans le comité, c'est travailler sans les marins-pêcheurs, alors qu'il y a déjà des conventions signées ». Ce dernier point est incompréhensible pour lui.

D. Chevallier (CNRS) répond qu'il s'agit de contrats signés avec les marins-pêcheurs afin de pouvoir travailler avec eux, car nous ne pouvons pas réaliser nos tests sans un contrat CNRS en bonne et due forme. C'est une obligation légale : nous devons établir un contrat avec toute personne avec laquelle nous collaborons. D. Chevallier précise que concernant la réunion, il avait envoyé un message à M. Cotrebil par courriel, puisqu'il ne pouvait pas se déplacer pour le premier COPIL. Selon D. Chevallier, **C. Joncart** représentait le CRPM lors de ce premier COPIL, puisqu'il était présent.

C. Joncart (Marin-pêcheur, deuxième vice-président CRPM) répond qu'il avait dit qu'il faisait un retour au président, en tant que président d'association, mais qu'il était aussi deuxième vice-président à l'époque. Il précise qu'il a fait un retour, mais qu'il ne prend pas de décision et que la présentation doit être faite au président.

D. Chevallier (CNRS) répond que la démarche avait bien été entreprise pour inviter le président, M. Cotrebil, au premier COPIL. Il était essentiel que le CRPMEM soit représenté. D. Chevallier indique que ce jour-là, C. Joncart n'était pas encore vice-président du CRPM. Il est tout de même venu et a pu transmettre son compte rendu au président, et D. Chevallier l'en remercie. On ne peut donc pas dire que le CRPMEM n'était pas informé des actions du CNRS. Lors de ce premier COPIL, la présence du CRPMEM était indispensable, car le CNRS travaille directement avec les pêcheurs et il n'y avait pas d'autre solution. D'autant plus que M. Cotrebil assure également la présidence du Parc Naturel Marin de Martinique, ce qui constitue une double responsabilité importante. Chacun ayant un agenda chargé, il est clair que le CRPM avait bien été invité à suivre et à présenter le projet. Le CNRS a toujours fait preuve de transparence. C'est également ce qui a été expliqué aux marins-pêcheurs présents à ce COPIL 2 : il n'y a aucune ambiguïté, le CNRS est totalement transparent. D. Chevallier précise que **C. Joncart** a raison sur un point — et en a déjà discuté avec M. Cotrebil — il serait pertinent d'organiser une réunion dédiée pour présenter l'ensemble du projet. D. Chevallier regrette de ne pas avoir eu le temps de le faire plus tôt. Il n'y a absolument aucun obstacle à présenter tous les résultats au CRPMEM, y compris les éléments survenus en cours de route et que le CRPMEM n'a pas encore pu

consulter. Il n'y a donc aucune ambiguïté : le CRPMEM est consulté, informé et doit être impliqué dans toutes nos discussions et décisions. Personne n'est mis de côté.

T. Sanchez (CNRS) indique à **C. Joncart** que lors des différents entretiens, ils ont rencontré un élu du CRPM avec qui ils ont passé à deux reprises plus de deux heures à échanger sur la pêche. Le CNRS ne cache rien et est pleinement dans la discussion. L'objectif est de comprendre la pêche en Martinique, ce qui implique forcément d'interagir avec le comité des pêcheurs. Le CNRS a donc été en contact, soit avec des élus, soit avec des membres du comité. T. Sanchez précise qu'il a également essayé de joindre certains autres pêcheurs, mais comme pour tout échange, il arrive que les personnes ne répondent pas ou que leurs emplois du temps ne coïncident pas. Dans tous les cas, le CNRS dispose de traces tangibles montrant que le comité des pêcheurs a été alerté, convié et avec qui les agents du CNRS ont échangé sur ce projet.

H. Francil répond que ce que dit **C. Joncart** est important, car il souligne qu'il existe une échelle de gouvernance et qu'il faut recentrer les choses pour les rendre plus conformes. Les éléments ont été communiqués et il suffisait simplement de formaliser davantage le processus. Auparavant, cela n'était pas possible, car l'ancienne gouvernance n'adhérait pas forcément à ce type de projet. Aujourd'hui, nous avons affaire à des personnes qui souhaitent faire avancer les choses et veiller à ce qu'elles deviennent conformes.

D. Chevallier (CNRS) répond que ce n'est pas un manque de volonté et que toute l'équipe sait à quel point les journées sont longues et nos mois bien remplis. Il est vrai qu'il était essentiel d'organiser cette réunion avec le comité des pêches, et elle sera bien mise en place. Le CNRS a même envisagé, à l'occasion, de la tenir avec les associations de marins-pêcheurs. Idéalement, cette démarche devrait être étendue à l'ensemble de la Martinique.

H. Francil répond qu'auparavant, nous avions tendance à passer par les associations, car il n'était pas possible de passer directement par les comités de pêche. Aujourd'hui, cette démarche est possible, et nous pouvons travailler directement avec le comité des pêches.

T. Nalovic (fishingcleaner.com) indique qu'il est primordial que les comités des pêches soient pleinement informés de ces sujets. T. Nalovic précise qu'il a 18 ans d'expérience au comité des pêches de Guyane, en tant qu'ingénieur et chef du pôle technique jusqu'à il y a un an et 4 mois. Le comité des pêches de Guyane a vraiment pris la main sur ce sujet : il participe à toutes les réunions, à tous les comités de pilotage, et a recruté des personnes spécialisées sur ces thématiques. Le projet Topase, ancêtre du projet Recapted, était suivi de très près par le comité des pêches. T. Nalovic précise qu'il y a eu des échanges inter-pêcheurs entre les îles, financés par son entreprise en tant que consultant externe, où des discussions très riches ont eu lieu sur des sujets comme les flotteurs et les filets. Ce type d'échanges entre pêcheurs et scientifiques est essentiel pour progresser. Il est donc indispensable que les comités des pêches de Martinique et de Guadeloupe soient informés et impliqués. Il n'y a aucun problème à organiser une réunion spécifique pour le bureau et les membres du comité, afin de parler de ce sujet, du partenariat et des suites à donner. Il est important qu'un représentant du comité des pêches puisse rapporter au président les discussions et les décisions prises. T. Nalovic souligne que les tortues marines voyagent entre les îles – Dominique, Martinique, Guadeloupe – et même jusqu'au Brésil et dans d'autres zones des Caraïbes. L'objectif est donc de

travailler à une échelle cohérente avec ces animaux. T. Nalovic indique qu'une personne du CAR-SPAW participe à la réunion, et qu'elle pourrait intervenir sur le projet CARibbean marine Megafauna and anthropogenic Activities (CAMAC), auquel les comités des pêches ont également été invités mais n'ont pas encore répondu. Ce projet vise à traiter les problématiques de captures accidentelles à une échelle élargie, cohérente à l'échelle des Caraïbes. Les projets menés en Martinique, Guadeloupe et Guyane permettront d'alimenter les réflexions sur ces territoires. Nous disposons de moyens européens qui nous permettent de travailler sur ces sujets, et les résultats de ces travaux auront un impact sur les autres pays de la région.

T. Nalovic invite **G. Conruyt** (CAR-SPAW) à intervenir sur le projet CAMAC.

G. Conruyt (CAR-SPAW) répond qu'elle travaille actuellement sur le projet CAMAC, qui se concentre sur les interactions entre la pêche et la mégafaune marine dans la région Caraïbe. Il s'agit d'un projet européen, et le CAR-SPAW est responsable d'un Work Package dédié aux interactions pêche – mégafaune marine. Le CAR-SPAW collabore avec T. Nalovic qui est prestataire sur ce sujet. L'objectif est d'identifier les différents types d'interactions entre les pêcheurs et la mégafaune dans la Caraïbe, qu'elles soient positives ou négatives, et selon les contextes. Ces travaux visent à proposer des solutions pour optimiser les pratiques de pêche, assurer la pérennité des activités des pêcheurs, tout en protégeant le patrimoine naturel et les espèces emblématiques de la région. T. Nalovic est en charge de mener des enquêtes dans plusieurs pays de la Caraïbe, avec des phases de concertation prévues à Puerto Rico, en Colombie, en République Dominicaine et en Haïti.

G. Conruyt (CAR-SPAW) précise que ce travail s'inspire de ce qui a été réalisé sur d'autres territoires français et des travaux de T. Nalovic, mais aussi de la bibliographie internationale, dans le but d'identifier des solutions de mitigation. Le CAR-SPAW s'appuiera donc sur ces expériences et espère tirer profit des enseignements du projet RECAPTED pour guider ses actions.

T. Nalovic (fishingcleaner.com) indique que le travail mené par le CNRS en Martinique et en Guadeloupe a une influence directe sur la démarche internationale. Le questionnaire conçu pour l'ensemble des territoires de la Caraïbe s'inspire en partie de celui de RECAPTED déjà utilisé localement, ce qui montre que notre expérience régionale sert de base pour harmoniser la collecte de données à une échelle plus large. Nous savons que les animaux, notamment les tortues marines, circulent entre les îles, et c'est pourquoi il est essentiel de travailler à cette échelle. Dans ce contexte, le CNRS joue un rôle moteur et pilote. Il est également important que le comité des Pêches comprenne la démarche collaborative mise en place. Typiquement, dans l'approche collaborative des séances de pêche, les noms des pêcheurs ne sont pas listés. Cependant, pour illustrer l'approche et le lien que le CNRS cherche à créer avec eux, chaque pêcheur a été consulté pour savoir si cela le dérangerait d'être identifié par son nom et prénom, et tous ont donné leur accord. Cela illustre le lien de confiance que nous cherchons à établir avec les pêcheurs et montre que Damien et son équipe ont pleinement impliqué le comité des pêches dans ce travail. Nous comptons donc sur le comité pour faire remonter au président l'importance d'un échange serein et constructif, afin de travailler ensemble concrètement et efficacement sur ces problématiques, tout en renforçant la collaboration entre scientifiques et pêcheurs à l'échelle locale et internationale.

C. Joncart (Marin-pêcheur, deuxième vice-président CRPM) répond qu'il entend tout ce qui est dit, mais il ne faut pas que la profession en pâtisse à la suite d'une étude sur les tortues. Il est essentiel de bien garder cela à l'esprit, car la profession fait déjà face à de nombreuses difficultés, et ce type d'étude ne doit pas en rajouter.

D. Chevallier (CNRS) répond qu'il est en parfait accord avec **C. Joncart**, les marins-pêcheurs sont au cœur du projet, et non les tortues. Habituellement, ce sont les animaux qui sont au centre des préoccupations dans les projets de conservation. Nous ne pouvons pas travailler sans les pêcheurs, ni mener une action de conservation sans prendre en compte leur réalité professionnelle. C'est pourquoi les enquêtes réalisées sont si importantes : elles nous permettent de recueillir des informations sur les problématiques rencontrées par les marins-pêcheurs — ressources, techniques, sécurité, etc. Nous avons souhaité appréhender ces aspects avant de lancer les tests, afin de constituer une base de données complète sur les pratiques et les besoins des marins-pêcheurs. Nous n'arrivons pas avec des idées préconçues : nous échangeons, nous partageons des informations et, surtout, nous écoutons ce que les pêcheurs nous transmettent. Ces connaissances sont essentielles, car nous sommes ici pour apprendre autant que pour partager notre expertise. La pêche n'est pas notre domaine, contrairement aux tortues, et c'est sur le terrain et au fil des échanges informels que nous apprenons. Le projet n'a absolument pas pour objectif d'arrêter la pêche. Au contraire, il vise à améliorer les conditions de travail des marins-pêcheurs tout en réduisant les captures accidentelles de tortues, car ces captures ont des conséquences importantes sur le métier. L'objectif est de diminuer ces interactions, non de produire un arrêté interdisant la pêche à partir d'une étude. Au CNRS, nous ne sommes pas la police : nous observons, nous analysons et nous travaillons en collaboration avec les marins-pêcheurs. C'est aussi pour cela que nous insistons tant sur la confidentialité des données : elles pourront être utilisées, mais de manière anonyme, afin de ne pas mettre en péril l'activité des pêcheurs. Tous ceux qui nous connaissent savent que nous n'avons aucun intérêt à provoquer un arrêté préfectoral. Le jour où les marins-pêcheurs décident de ne plus participer, nous ne pouvons pas les en empêcher. C'est leur métier, ils doivent en vivre, et cela vaut également dans d'autres secteurs comme l'agriculture. Cette démarche est donc véritablement une approche menée main dans la main avec les pêcheurs.

C. Joncart (Marin-pêcheur, deuxième vice-président CRPM) répond que les marins-pêcheurs sont représentés, mais en conclusion, ce qu'ils récoltent reste une déception. Pour les professionnels, ce n'est pas par opposition aux tortues. Sur un autre sujet, C. Joncart indique que cela fait plus de cinq ans qu'il n'y a plus d'oursins en Martinique. La pêche est brisée. Avant, les marins-pêcheurs avaient de belles récoltes et cela fonctionnait très bien, mais personne n'en parle pas et il n'y a pas d'études dessus.

C. Joncart précise qu'il ne veut pas mettre le CNRS en porte-à-faux, mais là, les marins-pêcheurs font des choses pour protéger les tortues, mais se demande ce qu'il en est pour les marins-pêcheurs.

D. Chevallier (CNRS) répond que ce sujet a été abordé, autant pour les lambis que pour les oursins, et avec d'autres marins. Il indique que la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) travaille sur un projet un projet qui va dans ce sens.

C. Joncart (Marin-pêcheur, deuxième vice-président CRPM) demande quand ce projet sera opérationnel. Il pense qu'il le sera peut-être pour ses petits-enfants.

D. Chevallier (CNRS) répond que dans ce cas précis, il s'agit d'un enjeu directement lié à la ressource. Bien entendu, des études doivent être menées, mais le CNRS ne peut pas être présent sur tous les fronts simultanément.

T. Nalovic (fishingcleaner.com) indique que la dimension humaine, les perceptions des pêcheurs, des scientifiques, des managers, par exemple la DEAL, les ministères à Paris, etc., sont très importants. T. Nalovic précise qu'il y a eu beaucoup de travaux où les pêcheurs ont été embarqués et se sont retrouvés avec des éléments et des chiffres utilisés de manière malveillante. T. Nalovic reconnaît qu'il y a une approche explicitement collaborative dans le projet RECAPTED. Beaucoup utilisent le mot "collaboratif" à la légère, mais ici, cette approche est décrite dans la littérature scientifique. Le premier point est d'identifier ensemble les problèmes, les thématiques et les priorités, dans toute cette phase de concertation et de questionnement. Le CNRS aurait pu travailler de manière plus directe sur le terrain sans poser autant de questions, mais ils les posent justement pour comprendre ce qui est faisable, ce qui ne l'est pas, ce qui peut poser problème ou peut être négociable, en termes sociaux et pratiques. Cela permet, parallèlement aux travaux scientifiques, d'avoir ce type de retour de votre part sur d'autres contraintes ou pratiques sur lesquelles il faut s'aligner. T. Nalovic propose de faire, lors de la prochaine réunion qui sera organisée avec le comité des pêches et les personnes qu'ils souhaitent inviter, y compris les représentants des associations de pêcheurs, une présentation spécifique sur l'approche collaborative dans la science des pêches. Cela permettra de remettre les choses à plat, en plus de la présentation du projet, et d'expliquer que cette approche garantit que la perception et les prismes des pêcheurs sont pris en compte. Il serait également important que le comité des pêches et les représentants des pêcheurs puissent discuter des données tous ensemble, autour d'une table, en toute transparence, avec le même niveau d'information pour tous.

P. Bellenoue (DEAL Martinique) répond qu'on parle beaucoup des données et qu'on s'inquiète sur leur devenir, mais il est important de rappeler que les captures accidentelles ne constituent pas un délit. P. Bellenoue précise qu'on met de l'importance sur l'anonymisation et la transmission des données, mais ces pêcheurs ne sont pas hors-la-loi en cas de capture accidentelle de tortue marine. Cela est bien précisé dans l'arrêté ministériel du 10 novembre 2022 qui protège les tortues, car il s'agit d'une capture accidentelle et involontaire. Si la capture est volontaire, alors cela s'appelle du braconnage. Les pêcheurs ne peuvent donc pas être sanctionnés pour avoir malheureusement capturé une tortue dans leur filet. Les données collectées dans le cadre de ce projet ne seront pas utilisées pour les sanctionner. Il est essentiel de bien le préciser.

JR. Norden (Marin-pêcheur, Martinique) demande si vraiment un pêcheur ne risque rien, en Martinique et en Guadeloupe, lorsqu'il attrape avec une tortue.

P. Bellenoue (DEAL, Martinique) répond que le braconnage est strictement interdit mais la capture quand elle est accidentelle, reste possible et n'implique pas de sanction auprès du pêcheur qui est censé le signaler aux autorités compétentes pour se couvrir, la relâcher à la mer et au mieux la réanimer s'il est formé.

JR. Norden (Marin-pêcheur Martinique) répond qu'il attend de voir ça.

P. Bellenoue (DEAL, Martinique) rappelle que même si nous sommes en COPIL, il s'agit plus d'une réunion de suivi projet pour montrer les résultats obtenus depuis le début du projet. P. Bellenoue note bien l'intervention de **N. Paranthoën** sur la nécessité de retravailler le nombre de tests, le type de tests et la pertinence de certains d'entre eux pour que les résultats soient statistiquement exploitables. P. Bellenoue demande au CNRS s'il peut confirmer si un COTECH ou une autre réunion sera organisée pour revoir ce nombre de tests.

D. Chevallier (CNRS) remercie P. Bellenoue d'avoir rappelé le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les captures accidentelles. Il souligne le fait que ce point n'est pas suffisamment rappelé : aucune personne ne peut être sanctionnée pour une capture accidentelle. D. Chevallier confirme à **P. Bellenoue** qu'un COTECH sera organisé pour examiner les nouvelles propositions et la répartition des tests. Il espère pouvoir faire ce COTECH au premier trimestre 2026.

L. Gusto (Marin-pêcheur, Martinique) indique que cette année, il n'a pas capturé de tortues dans ses filets à lambis, car il n'utilise plus de flotteurs. Il utilise maintenant un cordage de 10 mm, le cordage remplaçant les flotteurs.

C. Bazile (Marin-pêcheur, Guadeloupe) rétorque que les flotteurs posent problème, et que vu le nombre de tortues capturées en Martinique, il est certain que certains utilisent encore des flotteurs. Il indique qu'il faudrait en discuter avec les techniciens allés en mer pour constater cela directement.

D. Chevallier (CNRS) confirme que les marins-pêcheurs avec qui le CNRS collabore n'utilisent pas de flotteurs.

T. Sanchez (CNRS) confirme également que les filets dans lesquels les tortues ont été prises ne contenaient pas de flotteurs. Le flotteur ne fait pas partie de l'équation pour l'instant.

C. Alaniessse (DEAL Guadeloupe) indique qu'il serait important de considérer ce facteur et de le prendre en compte. Si cela ne fait pas encore partie de l'équation, alors il faut mener une analyse sous cet angle afin de déterminer s'il y a un effet des flotteurs ou non.

D. Chevallier (CNRS) répond que tous ces éléments font partie des facteurs à prendre en compte. Si certains filets comportent des flotteurs, ils seront intégrés évidemment dans l'analyse, puisque la probabilité de capture de tortues peut varier en fonction de leur présence ou de leur absence. L'ensemble de ces paramètres sera donc considéré de manière globale. Ces aspects ont déjà été réfléchis. Pour l'instant, cette prise en compte spécifique n'est pas encore appliquée en Martinique, mais dès qu'elle le sera, elle sera intégrée dans l'analyse.

D. Chevallier (CNRS) remercie l'ensemble des acteurs présents à ce COPIL pour leur participation, ainsi que pour la qualité enrichissante et constructive des nombreux échanges qui ont eu lieu.